



Aux contribuables de la Municipalité d'Authier

AVIS PUBLIC

Est donné par la directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité d'Authier :

Que l'avis de motion ci-dessous de la Municipalité d'Authier a été déposé le 6 décembre 2022.

Projet de règlement 2023-01 Règlement imposant le taux de taxes pour l'exercice financier 2023

Que le projet de règlement ci-haut mentionné est disponible pour consultation au bureau de la directrice générale et secrétaire trésorière de la Municipalité d'Authier, au 597, avenue Principale et que toute personne intéressée peut le consulter aux heures ordinaires d'ouverture du bureau municipal.

Avis de motion : Le 6 décembre 2022

Donné à Authier, ce 8 décembre 2022

Rachel Barbe

Directrice générale et secrétaire-trésorière